



## Renseignement sur la nationalité

Par **ramdaneb**, le **29/11/2014** à **17:17**

bonjour, je voudrais bien me renseigner sur le droit d'acquisition de nationalité française , ma grand-mère maternel habite en France depuis plus de 40 ans et elle porte la nationalité , ma question est si ma mère ouvre le droit a la nationalité française vu que sa mère la possède

Par **domat**, le **29/11/2014** à **17:26**

bjr,

quand un parent (père ou mère) acquiert la nationalité française seuls ses enfants mineurs peuvent profiter de la nationalité française s'ils figurent sur le décret de naturalisation, c'est à dire si le parent a demandé que ses enfants mineurs (vivant avec parent en france de manière habituelle).

comme je suppose que votre mère est majeure, elle ne peut obtenir la nationalité française par filiation.

cdt